

Située au sud d'Angers, la **communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLA)** regroupe 19 communes et 57 000 habitants. Son territoire, composé de villages et petites villes à taille humaine, se déploie dans des paysages vallonnés où la Loire et ses affluents côtoient des vignobles emblématiques. Il allie patrimoine naturel et culturel, dynamisme économique, équipements publics et services de proximité.

RECRUTE

AGENT ESPACES VERTS (H/F) – SECTEUR 5 (BRISSAC)

Type de recrutement :	Fonctionnaire ou, à défaut, CDD d'une durée d'un an puis possibilité nomination fonctionnaire.
Cadre d'emplois :	Adjoint technique (catégorie C)
Régime de temps de travail :	Temps complet
Date limite de candidature :	1 ^{er} novembre 2026
Date prévue de recrutement :	Dès que possible

CONTEXTE

➤ Notre structure, nos valeurs

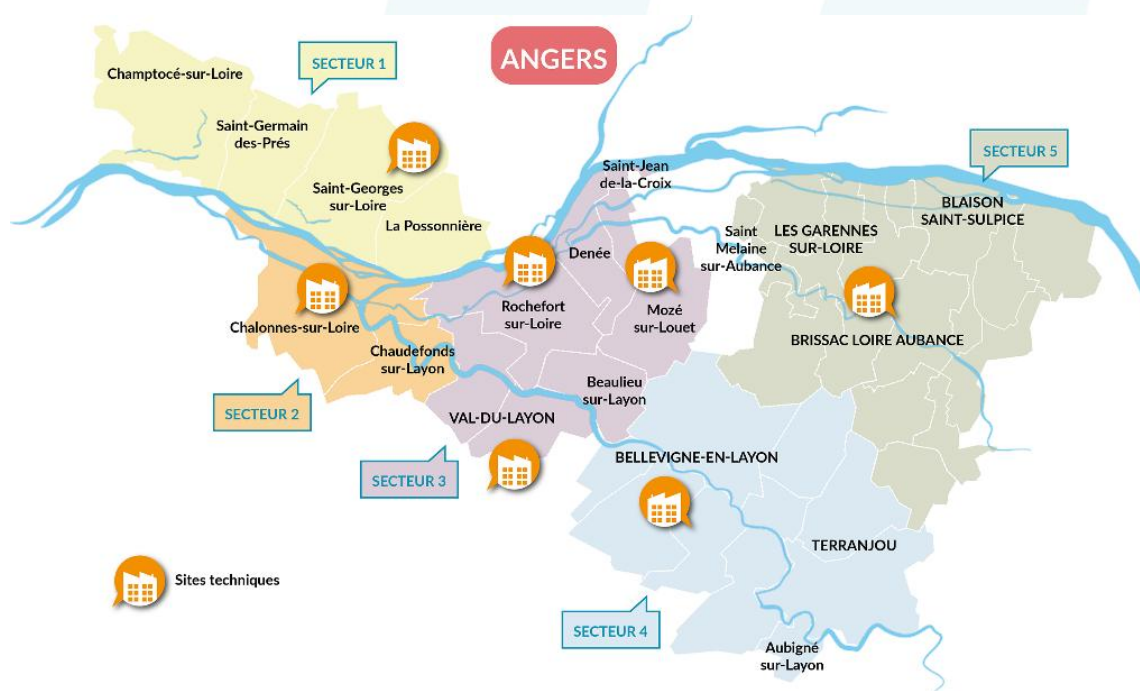
Chez nous, communauté de communes, notre cœur de métier c'est la valorisation du patrimoine de nos communes. Nos missions sont diverses : entretien des communes (bâtiments, jardins, espaces publics) et accompagnement technique dans leurs projets de développement (voirie, assainissement, urbanisme, culture, petite enfance, tourisme, économie, et bien d'autres encore !).

Notre sens au travail : agir pour l'intérêt général, se rendre utile au quotidien pour les communes et leurs habitants.

Devenez acteur de notre engagement pour un service public de proximité, incarnant ainsi nos valeurs de solidarité, de développement durable du territoire et d'amélioration quotidienne du cadre de vie de nos concitoyens.

➤ Votre service

Vous évoluez au service espaces publics du secteur 5, composé d'une vingtaine d'agents. Ce service intervient pour le compte et sur le territoire des 4 communes du secteur (Brissac-Loire-Aubance, Les Garennes-sur-Loire, Blaison-St-Sulpice et St-Melaine-sur-Aubance). Le secteur 5 compte plus d'une quarantaine d'agents tous services techniques confondus (espaces publics, logistique, bâtiments et voirie).



MISSIONS

Sous l'encadrement de votre chef d'équipe, vous contribuez à l'entretien et à la qualité des espaces publics des communes du secteur. Vous réalisez des travaux variés, principalement en espaces verts, mais aussi sur les rues, places, trottoirs et autres espaces publics.

- **Espaces verts et naturels :**

Vous assurez l'entretien des espaces végétalisés des communes : parcs et jardins publics, espaces naturels publics, abords des bâtiments et équipements publics, cimetières, terrains de sport, etc.

- Tondre les pelouses et prairies.
- Tailler les haies et arbustes.
- Entretenir les massifs fleuris et les plantations (ronds-points, jardinières, etc.) : bêchage, désherbage, plantation et remplacement de végétaux, paillage, arrosage, etc.
- Entretenir les cimetières (désherbage).

Selon les besoins du service et les compétences des agents :

- Entretenir les terrains de sport (tonte, traçage des lignes, etc.).
- Réaliser des travaux d'abattage et d'élagage.
- Intervenir dans le cadre de l'éco-pâturage et assurer le suivi des animaux (moutons, chèvres, etc.).

- **Rues et espaces publics :**

Vous contribuez également à l'entretien des autres espaces publics des communes : rues et trottoirs, places, abords des chemins et équipements publics, etc. :

- Désherber et débroussailler (manuellement ou avec du matériel mécanisé).
- Balayer et évacuer les feuilles mortes.
- Entretenir les abords des bâtiments et équipements publics (aires de jeux, etc.).

- **Activités ponctuelles :**

Selon les besoins du service et des communes, et ponctuellement en renfort d'autres services :

- Assurer la manutention et l'installation de matériels (barrières, tables, chaises, podiums, isolements, etc.).
- Renforcer les autres équipes du secteur lors d'interventions particulières (viabilité hivernale, illuminations de Noël, etc.).
- Participer à la surveillance des abords de la levée de la Loire.

A noter :

- La fréquence et la nature des interventions varient selon les besoins du service et les compétences des agents.
- Les missions s'effectuent soit en équipe, soit en autonomie, suivant la nature des interventions à réaliser.

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice** : St-Saturnin-sur-Loire (centre technique).
- **Temps de travail** : 37h30 annualisé, avec alternance entre une période « estivale » et une période « hivernale » :
 - « Hivernale » (d'octobre à février) : régime de 35h, avec horaires de 8h30 à 16h30 ;
 - « Estivale » : régime de 39h, avec horaires de 7h45 à 16h30 (7h30 le mercredi).En cas de fortes chaleurs, les horaires peuvent être décalés temporairement (approximativement : 6h-12/14h).
- **Astreintes** : rares mais possibles (surveillance de digues de la Loire en cas de crues-inondations).
- **Contraintes d'exercice** : travail en extérieur (aléas climatiques), manutention et port de charges fréquents, travail sous circulation, postures courbées ou penchées prolongées.
- **Interlocuteurs** : usagers, élus, entreprises, etc.
- **Engins & équipements utilisés** : équipements manuels (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie, débroussailleuse, etc.) et possiblement engins (tondeuse autoportée, mini-pelle, camion, etc.).

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

• Pourquoi nous rejoindre ?

Ce poste vous offre l'opportunité de contribuer chaque jour à la qualité du cadre de vie des habitants. Vous intervenez sur des missions concrètes et variées, de l'entretien des espaces verts au maintien en bon état des rues, trottoirs et autres espaces publics. Vous intégrez une équipe de terrain, au plus près des communes et de leurs habitants, avec des matériels adaptés à vos interventions. Un métier polyvalent et utile, qui vous permet de développer vos compétences tout en donnant un sens concret à votre travail au service du public.

• Rémunération : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :

- Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
- Annuelles et sous conditions : CIA (suivant la manière de servir).
- Prime mobilité durable (si covoiturage, vélo – sous conditions).

• Avantages :

- RTT : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels), Compte épargne temps (CET).
- Comité d'entreprise (prestations consultables sur cnas.fr).
- Prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt) : contrat employeur obligatoire avec prise en charge partielle par la collectivité.
- Mutuelle : la collectivité participe au financement de votre mutuelle, si vous disposez d'un contrat labellisé.
- EPI (équipements protection individuelle) : fournis.

• Perspectives d'évolutions :

- Sur le poste : accès à des formations de perfectionnement et préparation concours (catalogue sur cnfpt.fr).
- Dans notre structure (possibilités) : mutation en interne dans un autre service et/ou dans un autre secteur (4 autres secteurs au sein de la CCLLA), poste d'encadrement (sous réserve de poste disponible).

PROFIL ET QUALIFICATIONS

Profil :

- Idéalement, BEP/CAP ou BAC Pro dans le domaine des espaces verts, de l'aménagement paysager ou équivalent. À défaut, vous disposez d'une expérience professionnelle, de compétences transférables ou d'une réelle motivation pour le métier.
- Permis de conduire B obligatoire.
- Seraient un plus : permis C (poids-lourds) ou BE (remorque), CACES nacelle et/ou engins de chantier, grimpeur-élagueur.

Vous disposez de connaissances et de compétences ou, à défaut, manifestez un intérêt marqué pour leur développement dans les domaines suivants (possibilité de vous former) :

Savoirs :

- Connaissance ou intérêt pour les végétaux et leur entretien (arbres, arbustes, plantes, etc.).
- Connaissance des principales techniques d'entretien des espaces verts (tonte, taille, débroussaillage, plantation, désherbage, etc.).
- Serait un plus : connaissances en matière de gestion différenciée.

Savoir-faire :

- Manipuler et entretenir du petit matériel, notamment à moteur (graissage, affûtage, etc.).
- Préparer et sécuriser son chantier (matériel, balisage, respect des consignes de sécurité).
- Travailler avec soin et efficacité, notamment lors d'interventions visibles des usagers.
- Rendre compte à son responsable des difficultés rencontrées ou des anomalies constatées sur le terrain.

Savoir-être :

- Capacité à travailler en équipe et à s'adapter à des missions variées.
- Autonomie, rigueur et sens de l'organisation.
- Esprit d'initiative et réactivité face aux situations rencontrées sur le terrain.
- Sens du service public et bon relationnel avec les usagers (exemplarité sur la voie publique).

CANDIDATURE

Pièces à joindre : CV + lettre de motivation (à l'attention de M. le Président) + copie de votre dernier arrêté de situation administrative (pour les fonctionnaires).

À adresser avant la date limite de candidature :

- ✓ En ligne, depuis notre site internet (rubrique « Entreprendre et travailler » puis « Nous recrutons »).



- ✓ Par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (pièces à joindre en format PDF).
- ✓ Par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

Processus du recrutement :

1. Vous nous adressez votre candidature.
2. Notre chargé(e) de recrutement vous contactera à la fin de l'appel à candidatures (si votre candidature est présélectionnée).
3. Un entretien avec le jury prévu le **vendredi 13 novembre matin**.

PS : nous ne délivrons pas de réponse avant cette date. Pour toute question, en attendant, vous pouvez contacter le contact administratif suivant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste : M. Chéné, responsable service espaces publics, 06.24.48.71.77

Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH recrutement, 02.41.54.59.93

Vous souhaitez en savoir davantage sur notre collectivité ? Consultez notre dernier [rapport d'activité](#) (loire-layon-aubance.fr, rubrique Collectivité).

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.